

AVIS DE COURSE

Championnat de Bretagne Open Skiff

Centre Nautique de Kerleven

Samedi 13 et Dimanche 14 Avril 2024

Grade 5A

À La Forêt-Fouesnant

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le jour de la régata.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site internet du Centre Nautique de Kerleven :

<https://www.cnportlaforet.com/championnatdebretagne13-14avril2024>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.cnportlaforet.com/championnatdebretagne13-14avril2024>

- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Open Skiff.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

a. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf

b. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les concurrents devront s'inscrire en ligne à partir du 18 mars sur le site Helloasso à partir de l'adresse suivante :

<https://www.cnportlaforet.com/championnatdebretagne13-14avril2024>

Les inscriptions en ligne seront closes le : 7/4/2024

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Open Skiff	24 €

6 Emargement

La confirmation d'inscription vaut émargement départ.

L'émargement retour se fera au retour à terre.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 13 Avril 2024	10h	11h00

7.2 Briefing :

Briefing Entraineur	A
Samedi 13 Avril 2024	11h00
Dimanche 14 Avril 2024	9h30

Briefing Coureur	A
Samedi 13 Avril 2024	11h30
Dimanche 14 Avril 2024	10h00

7.3 Jours de

course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
13/04/2024	13h00	Open Skiff
14/04/2024	11h30	Open Skiff

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 le dernier jour de course

8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC **A** fourni le plan du lieu de l'épreuve.

8.2 L'Annexe à l'AC **B** indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours à effectuer seront de types construits

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

10.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 1 Course validée est nécessaires pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux

données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Les prix seront distribués conformément au règlement sportif de la Ligue de Bretagne de Voile. Le club pourra décider de récompenses supplémentaires en sus de la remise des prix au cahier des charges de la Ligue.




16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Centre Nautique de Kerleven :

cnkerleven@gmail.com

Annexe A : Plan du lieu de l'épreuve



-  Routes d'accès
-  Zone de déchargement remorques
-  Zone de mise à l'eau

